

DECISION 387-2026

LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'INSTALLATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES SUR DES PARKINGS METROPOLITAINS

Nous soussigné, Roger PEULTIER, conseiller délégué en charge des affaires patrimoniales, de la gestion foncière et de l'urbanisme opérationnel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération en date du 16 avril 2026 portant délégation du Conseil au Président,

VU l'arrêté de M. le Président en date du 19 mai 2026 par lequel M. Roger PEULTIER, Conseiller délégué, a reçu délégation,

VU le Plan Climat Air Energie Territorial de l'Euro-Métropole de Metz,

CONSIDERANT les obligations d'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parcs de stationnement,

CONSIDERANT les ambitions de l'Euro-Métropole de Metz quant au développement des énergies renouvelables,

CONSIDERANT l'intérêt pour l'Euro-Métropole de Metz de valoriser son domaine public,

DECIDONS

De lancer un appel à manifestation d'intérêt en vue de confier au lauréat la solarisation des parkings métropolitains suivants :

- Parking du Parc des Expositions à Metz,
- Parking du Complexe Sportif du Val Saint Pierre à Jury,
- Projet de parking Costes et Bellonte à Marly,
- Projet de parking Lauvallières à Vantoix.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260624-Decis387-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 24/06/2026

Pour le Président et par délégation
Le Conseiller délégué

A handwritten signature in black ink, appearing to be "R. Peultier".

Roger PEULTIER
Maire de Rozérieulles